



Conseil économique  
et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.16

26 juillet 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 16e SÉANCE

Tenue au Siège, à New York  
le vendredi 28 juin 1996, à 10 heures

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA  
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

- b) COORDINATION DES ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME : RENFORCEMENT DE LA  
COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT  
ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS DANS LES DOMAINES DU  
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, À TOUS LES NIVEAUX, Y COMPRIS SUR  
LE TERRAIN

---

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail.  
Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur  
un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus  
tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition  
des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui,  
bureau DC2-0794.

La séance est ouverte à 10 h 30.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA  
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT

- b) COORDINATION DES ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE DU SYSTÈME : RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS DANS LES DOMAINES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, À TOUS LES NIVEAUX, Y COMPRIS SUR LE TERRAIN (E/1996/72)

M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable), présentant le rapport du Secrétariat (E/1996/72), qui porte essentiellement sur le renforcement de la collaboration pour la mise en oeuvre des programmes au niveau des pays, estime que ce renforcement, s'il se concrétisait plus en amont dans le processus d'élaboration des politiques, améliorerait beaucoup la collaboration sur le terrain.

Les liens avec les institutions de Bretton Woods ont été resserrés à l'occasion de la préparation des récentes conférences mondiales. Ils le seraient encore plus si les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods parvenaient à conjuguer totalement leurs efforts dans la mise en oeuvre des décisions de ces diverses conférences.

M. SPETH (Coordonnateur spécial du développement économique et social) considère qu'à un moment où se dessinent de nouvelles tendances dans la coopération pour le développement, il serait bon de rechercher ce que pourrait faire le Conseil pour contribuer à l'encadrement des efforts dans les domaines économique et social de tous les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods. Des progrès ont été accomplis dans les domaines prioritaires que sont la suite à donner aux récentes conférences mondiales, le renforcement du système des coordonnateurs résidents, la campagne d'éradication de la pauvreté et les interventions en faveur des pays confrontés à des circonstances particulières, domaines où les relations avec les institutions de Bretton Woods ont également leur place. M. Speth présente en détail quelques-uns des nombreux exemples de collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. En sus des efforts dont il a fait état, il faut mentionner aussi la création d'un groupe de travail chargé de la question du renforcement de la collaboration, qui a recensé plusieurs domaines où la

situation pourrait être améliorée, par exemple celui des pays confrontés à des circonstances particulières, l'échange d'informations et de données sur les points d'importance capitale pour les analyses des politiques, l'échange d'informations sur les travaux de recherche et les études d'orientation générale envisagés concernant les problèmes cruciaux du développement, la coopération au niveau des pays, la coordination des politiques et la présentation de rapports aux organismes intergouvernementaux.

L'une des initiatives importantes qui s'inscrit dans la suite à donner aux conférences mondiales des Nations Unies est le Plan d'action relatif aux conférences du système des Nations Unies, qui a été approuvé et mis en chantier par le Comité administratif de coordination (CAC).

Malgré tous les efforts accomplis, la pauvreté augmente plus vite que ne le fait la population et, dans les pays où sont réalisés les programmes des Nations Unies, elle touche un milliard et demi de personnes. Sous la conduite du Secrétaire général, l'ONU en est arrivée à la conclusion que le combat contre la pauvreté doit s'articuler autour de cinq grandes lignes de force, qui procèdent directement des conférences des Nations Unies. Pour la première fois, toutes les institutions des Nations Unies, y compris celles de Bretton Woods, se sont mobilisées autour de ces cinq lignes de force : des services sociaux de base pour tous, l'emploi et des moyens de subsistance durables pour tous, la préservation de la base de ressources naturelles, l'amélioration de la condition de la femme et son autonomisation, enfin l'instauration de conditions favorables à la réalisation de tous ces objectifs. Dans ces cinq domaines, les équipes spéciales interinstitutions et le Comité s'emploient à répondre aux soucis exprimés par les pays. Dans chacun d'eux, les coordonnateurs résidents organisent les actions en fonction de ces soucis à l'appui des priorités et des programmes nationaux. À une époque où l'on appelle de toutes parts à une réforme de l'Organisation des Nations Unies, cela constitue une démarche d'importance primordiale.

Les institutions des Nations Unies sont, ensemble, fermement résolues à renforcer le système des coordonnateurs résidents et prennent des mesures pour donner effet de façon concertée aux dispositions en la matière de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale. Le Schéma directeur élaboré par le Secrétaire

général au terme de consultations menées dans le cadre du système est exposé dans le document E/1996/64. Il prévoit des mesures précises à prendre, des objectifs, des normes, des calendriers et les principaux participants à mobiliser pour donner pleinement effet à la résolution. Un solide système de coordonnateurs résidents contribuera à rendre plus concertée la cohésion entre les institutions des Nations Unies dans les pays, à la rendre aussi plus harmonieuse et mieux unifiée, en partant de l'idée d'une collaboration entre elles axée sur les objectifs recherchés et propice à la réalisation des priorités et des programmes définis par les pays eux-mêmes.

S'agissant de l'élimination de la pauvreté, l'Année internationale et la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) ont pour but de mieux faire comprendre à l'opinion publique que cette élimination est un objectif accessible d'importance capitale pour mieux asseoir la paix et parvenir à un développement durable. La coopération élargie dans le domaine du développement social, préconisée dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, a déjà fait bien des progrès. De plus, le PNUD a lancé une initiative concernant les stratégies de lutte contre la pauvreté afin de faciliter la concrétisation, dans chaque pays, des engagements pris au Sommet. Pour la grande majorité des coordonnateurs résidents, l'élimination de la pauvreté est l'objectif qui prime avant tout autre dans la coopération entre les institutions des Nations Unies au niveau des pays. Le Conseil a pour mission de veiller à la mise en application des résultats du Sommet et, pour cela, il lui faut renforcer son autorité et ses structures, augmenter ses ressources et perfectionner ses méthodes. Il pourra alors nouer avec les institutions spécialisées une relation de travail plus étroite qui lui permettra d'apprécier les résultats et de faire le point des progrès accomplis. Les ressources matérielles et naturelles et le savoir-faire nécessaires pour libérer véritablement le monde de la pauvreté existent déjà. M. Speth engage donc les membres du Conseil à entreprendre une croisade contre la pauvreté des masses.

Quant aux pays confrontés à des circonstances particulières, le Secrétaire général a demandé au CAC d'évaluer le soutien dont ils ont besoin, là où les institutions des Nations Unies sont appelées à assumer des fonctions qui

débordent le cadre des accords permanents de coordination avec les organismes humanitaires de terrain, car il estime nécessaire de renforcer les moyens collectifs d'action de ces institutions pour qu'elles soient averties dans les plus brefs délais et puissent échanger des informations lorsqu'une situation d'urgence complexe paraît imminente. Les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale s'efforcent activement d'apporter leur concours au Libéria et au Sierra Leone par exemple pour l'exécution de leurs programmes de reconstruction et de remise en état face à une situation de crise nationale.

Il n'y a pas de meilleur exemple de connexion entre les cinq grandes lignes de force mentionnées plus haut que les activités en cours dans le cadre de l'Initiative spéciale pour l'Afrique. La Banque mondiale a été l'un des interlocuteurs privilégiés au moment de son élaboration et va se trouver étroitement associée à la stratégie de mobilisation des ressources. La coordination fait intervenir le Comité directeur créé par le CAC, les coordonnateurs résidents chargés de la coordination sur le terrain et 12 groupes thématiques interinstitutions. Cela ne suffit pas cependant pour en garantir le succès. L'Initiative spéciale pour l'Afrique doit continuer à bénéficier du soutien de tous les organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents, ainsi que de la mobilisation politique et financière des pays donateurs et des pays bénéficiaires. L'examen à mi-parcours du nouveau Programme d'action pour le développement de l'Afrique dans les années 90 va particulièrement contribuer à garantir que les ressources des Nations Unies seront intégralement utilisées à l'appui des objectifs de cette initiative.

M. BROWN (Banque mondiale) rappelle que deux grandes tendances sont en train de révolutionner les actions de développement, à savoir la diminution de l'aide publique au développement et l'augmentation spectaculaire de l'apport de capitaux privés. Alors que l'APD, qui se chiffrait à 58,8 milliards de dollars en 1995, était tombée à son niveau le plus bas depuis 1970 en pourcentage du PIB des pays du Groupe des sept, les investissements privés ont pratiquement quadruplé depuis 1990 pour atteindre aujourd'hui les environs de 170 milliards de dollars. En Asie de l'Est et dans certaines parties de l'Amérique latine, ce sont les capitaux privés qui stimulent le développement et créent la richesse.

Dans ce contexte, il est indispensable de déterminer comment utiliser au mieux le système multilatéral.

Toutefois, même dans les pays qui bénéficient d'un apport substantiel de capitaux privés, l'aide publique n'en reste pas moins nécessaire pour développer les infrastructures de santé, d'éducation et de protection sociale, afin de créer les moyens d'assurer l'application de la législation sur l'environnement et de résorber la pauvreté. De surcroît, plus de 80 % des capitaux privés sont dirigés vers moins de 12 pays. Près de la moitié des pays étudiés pour l'établissement du rapport sur les perspectives économiques mondiales occupent une moindre place qu'il y a une dizaine d'années dans le commerce avec le monde extérieur. Il en résulte une diminution de leurs possibilités de croissance. Il ne faut pas perdre de vue que les êtres humains qui vivent dans la pauvreté, au nombre actuellement de quelque 1,3 milliard, sont en augmentation et non en diminution.

Dans le nouvel environnement mondial, les institutions multilatérales sont les mieux placées pour jouer un rôle de catalyseur. La coopération entre les institutions des Nations Unies donne déjà des résultats à cinq niveaux. Pour commencer, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions qui travaillent dans le domaine du développement ont maintenant des idées convergentes sur ce qui constitue une politique rationnelle du développement; l'ajustement structurel est désormais un concept dépassé. Par contre, la réforme des grandes orientations, c'est-à-dire un environnement macro-économique sain, un système commercial ouvert, une fonction publique peu nombreuse mais efficace et un environnement propice aux investissements nationaux et étrangers est un fait et avance à grands pas. Cette convergence de vues des autorités publiques et des sociétés, tout comme de celles de nombreuses organisations non gouvernementales, bénéficie d'un solide soutien.

Dans ce contexte, la Banque et d'autres institutions reconnaissent aujourd'hui explicitement que la stratégie de développement global d'un pays doit également faire une large place à l'investissement dans le développement humain, en donnant la priorité aux plus démunis et plus défavorisés et en garantissant l'existence de systèmes de protection sociale et de mesures de protection de l'environnement. Elles reconnaissent également que le changement

ne peut être imposé de l'extérieur et doit se faire à un rythme compatible avec les possibilités de chaque pays. Le fait que la Banque mondiale est actuellement à elle seule la principale source de financement extérieur des services sociaux ou du développement du capital humain témoigne de ce changement de philosophie.

Cette convergence intellectuelle donne un nouvel élan à la coopération au niveau des pays. L'organisation rationnelle et le renforcement de partenariats importants entre la Banque mondiale, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et le secteur privé ont fait de grands progrès au cours de l'année écoulée. Parallèlement, c'est à chaque pays qu'il appartient de décider de la façon de mettre en oeuvre les projets et les politiques.

Au niveau sectoriel, la Banque coopère avec l'Organisation des Nations Unies à d'importantes actions de dimension mondiale, par exemple le Fonds pour l'environnement mondial, l'intervention dans les pays qui sortent de la guerre, l'Initiative spéciale pour l'Afrique, où la Banque et l'Organisation des Nations Unies ont pris l'engagement sans précédent de coordonner leurs activités au niveau national et au niveau sectoriel.

Quant à l'APD, il faut s'efforcer par une action concertée de convaincre l'opinion publique des pays donateurs de son utilité et d'en arrêter le déclin. Les efforts de mobilisation déployés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont été récompensés par le soutien de la population et l'apport de fonds par les donateurs. Il faudrait mener une action tout aussi convaincante en faveur du développement dans son ensemble.

Sur le plan institutionnel, de fréquentes consultations ont également lieu sur des questions d'intérêt commun. La Banque mondiale participe activement aux travaux du Comité administratif de coordination, et M. Brown rappelle qu'il est lui-même président de l'une des trois équipes spéciales créées par cet organisme pour coordonner les dispositions prises au niveau interinstitutionnel afin de donner suite aux récentes conférences mondiales.

M. FERRAN (Fonds monétaire international (FMI)) précise que l'une des activités essentielles du Fonds consiste à surveiller les politiques économiques de ses États membres et leurs répercussions sur l'économie mondiale.

Cette surveillance revêt une importance particulière au regard de la mondialisation rapide de l'économie.

Cette mondialisation a entraîné ces dernières années une expansion du commerce mondial bien plus rapide que celle de la production mondiale, et d'énormes capitaux d'investissement sont actuellement disponibles sur les marchés internationaux. De ce fait, l'économie mondiale offre aux pays de nouvelles possibilités d'augmenter leur production, d'accroître l'emploi, d'accélérer la croissance et d'élever leurs niveaux de vie. Cela ne va cependant pas sans poser certaines difficultés, à la fois pour le Fonds et pour le développement ordonné de l'économie mondiale. Pour triompher de ces difficultés, le Fonds a récemment intensifié ses efforts dans trois domaines.

En premier lieu, il renforce sa surveillance, en faisant en sorte que l'observation des politiques économiques et financières des États membres soit plus suivie, complète et transparente, et il améliore les moyens à sa disposition pour déceler et tenter de résoudre les problèmes qui commencent à se manifester. Il encourage également ses membres à lui fournir ne fût-ce qu'un minimum de données économiques et financières essentielles, en particulier entre deux consultations.

En second lieu, comme il pourrait encore se produire des événements qui appelleraient une intervention spéciale, le Fonds a mis au clair la marche à suivre de manière à pouvoir réagir rapidement en cas de crise ou d'urgence. Il a également adapté ses politiques d'assistance en cas de catastrophe naturelle afin de les étendre aux situations «d'après-guerre», de sorte qu'en apportant son aide en temps opportun il puisse contribuer au redressement économique de pays qui sortent d'une guerre ou d'un conflit interne.

En troisième lieu, comme l'aptitude du Fonds à s'acquitter de son mandat dépend en dernier ressort de l'importance de ses ressources de base, il se propose d'augmenter substantiellement les quotes-parts et de doubler les ressources disponibles au titre des accords généraux d'emprunt. Il renforce actuellement le dispositif mis en place pour accorder des conditions concessionnelles afin de garantir un soutien continu à ses membres les plus démunis et recherche les moyens de financer le maintien de sa facilité

d'ajustement structurel renforcée qui doit, le moment venu, acquérir son autonomie financière.

Pour ce qui concerne la suite à donner aux récentes conférences mondiales, le FMI collabore de plus en plus avec les institutions des Nations Unies. Sa principale contribution va consister à faciliter la mise en place du cadre macro-économique nécessaire pour étayer l'exécution des programmes sociaux et sectoriels entrepris par d'autres institutions. Chaque fois que cela était possible, il a également cherché à prendre en compte les principales recommandations des conférences mondiales dans ses échanges de vues avec chacun de ses pays membres concernant les grandes orientations à adopter.

Sur le plan social, le Fonds concentre son action sur la protection des couches les plus vulnérables de la société. Il encourage les gouvernements à préserver le financement des services sociaux et d'infrastructure essentiels et, pour donner suite au Sommet mondial pour le développement social, il prête de plus en plus attention à la rationalisation des dépenses publiques, y compris celles consacrées aux services sociaux de base, ainsi qu'à la recherche de politiques du travail mieux conçues et de moyens de protection sociale plus rentables.

Conformément aux recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Fonds prête attention à la nécessité de préserver à l'intention de tous les fonds publics destinés aux soins de santé primaires, à l'éducation, à la planification démographique et à la sauvegarde des droits individuels, et en particulier à celle d'ouvrir plus largement aux femmes l'accès à ces prestations.

S'agissant de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le Fonds recommande, dans ses échanges de vues avec ses pays membres, l'adoption de mesures propres à renforcer la croissance économique de manière à favoriser un développement durable et sans danger pour l'environnement, quand bien même ses services n'ont qu'une connaissance limitée des problèmes d'environnement. De surcroît, les membres de son personnel consultent systématiquement leurs collègues de la Banque mondiale et d'autres organismes spécialisés des Nations Unies, y compris le PNUD.

Le Fonds informe régulièrement l'Organisation des Nations Unies en lui communiquant ses rapports sur les économies nationales et contribue à l'établissement des rapports du Secrétariat de l'ONU. Son Directeur général entretient des échanges réguliers avec le Secrétaire général de l'ONU et procède régulièrement à des échanges de vues en bonne et due forme avec le Conseil économique et social sur les questions d'intérêt commun. Au sujet de l'Initiative spéciale pour l'Afrique, par exemple, le Fonds s'est lui aussi inquiété des risques de marginalisation auxquels l'Afrique se trouve exposée et s'efforce de renforcer les moyens institutionnels dont disposent les pays de la région pour mettre en oeuvre des politiques macro-économiques et des réformes de structure.

Le Fonds collabore avec le PNUD aux termes d'un accord conclu entre les deux institutions, et apporte à ce titre aux pays membres une assistance technique financée par le PNUD. Les projets portent essentiellement sur la mise en place d'institutions transparentes et responsables pour la gestion économique et financière, et les résultats obtenus jusqu'ici sont tout à fait satisfaisants.

Un certain nombre de dispositions ont été prises récemment pour intensifier la coopération entre le Fonds et l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment des mesures destinées à aider d'un côté le personnel du FMI à mieux comprendre les questions qui touchent au marché du travail et à la protection sociale, de l'autre le personnel de l'OIT à intégrer dans ses avis concernant les grandes orientations à suivre sur le plan national les points de vue du Fonds sur les politiques et les objectifs macro-économiques à adopter sur ce plan. Les relations entre les personnels des deux institutions se trouvent encore resserrées dans de nombreux pays grâce à des séminaires communs sur les mécanismes du marché du travail et de la protection sociale.

Le Fonds est sur le point de conclure un accord de coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue de renforcer la collaboration qui existait entre le FMI et l'ancien GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Ce nouvel accord portera sur l'échange d'informations et de documents, la participation aux réunions et des consultations au niveau du

personnel et des institutions afin de donner plus de cohérence à l'élaboration des politiques mondiales.

M. ACUNA (Costa Rica), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, fait observer que les gageures auxquelles la communauté internationale se trouve confrontée deviennent de plus en plus nombreuses et complexes alors que les ressources consacrées à leur solution dans le monde s'amenuisent. L'une des tâches essentielles du Conseil consiste donc à réunir les ressources nécessaires pour alimenter la coopération internationale en faveur du développement. L'un des moyens les plus efficaces à cet effet consiste à renforcer la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Toutefois, cette collaboration doit être convenablement structurée et découler d'une évaluation commune et systématique des besoins des pays, définis par les pays bénéficiaires eux-mêmes. À cet égard, le Groupe souhaite une mise en oeuvre rapide de la partie VIII de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, s'agissant en particulier de l'examen commun à entreprendre par l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods pour évaluer les mécanismes, programmes et relations sur le terrain, au niveau des sièges et au niveau intergouvernemental, en vue de déterminer les domaines où il serait possible d'améliorer la communication, la coopération et la coordination.

Dans leur collaboration, les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods doivent s'employer au premier chef à éradiquer la pauvreté, à encourager et soutenir la croissance économique dans les pays en développement, à oeuvrer en faveur d'un développement durable, à mettre en place des moyens d'action et à concevoir des programmes d'ajustement structurel axés sur les besoins des populations. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) doivent l'une et l'autre contribuer activement à encourager et soutenir la croissance économique. Les deux groupes d'institutions doivent également étudier ensemble divers modèles possibles d'ajustement structurel, en particulier ceux qui intégreraient la dimension sociale dans ce processus.

Les échanges de vues sur les politiques à suivre entre tous les acteurs qui interviennent dans le processus de développement sont un autre moyen utile de dégager les questions déterminantes au regard du développement, de définir

les options politiques possibles et de faciliter l'adoption d'une approche commune pour affronter dans chaque pays les enjeux du développement. De même, il serait utile d'assurer une plus grande homogénéité entre les documents-cadres de politique économique de la Banque mondiale et du FMI et la Note de stratégie de pays du système des Nations Unies, ce qui serait beaucoup plus facile s'il existait sur le terrain une coordination efficace, sous la houlette de chaque gouvernement national. Cela dit, le Groupe réaffirme son opposition aux efforts que déploient certains pays en vue d'ajouter aux fonctions des coordonnateurs résidents certaines tâches qui débordent leur mandat en matière de développement.

Enfin, le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doivent développer leur cofinancement des programmes et projets sur le terrain et continuer à rechercher des moyens novateurs d'associer leurs ressources. Une collaboration accrue entre les deux groupes ne doit cependant pas conduire à la marginalisation de l'Organisation des Nations Unies en matière d'élaboration des politiques et de prise des décisions concernant l'économie mondiale. Elle doit plutôt s'intégrer dans le processus de réforme, dont l'une des principales finalités est de remettre le développement au centre des préoccupations internationales et de renforcer le rôle des Nations Unies dans la coopération internationale pour le développement. De surcroît, cette coopération ne doit en aucun cas conduire à l'imposition de nouvelles conditions ni assujettir les activités opérationnelles du système des Nations Unies aux politiques restrictives appliquées normalement pour l'octroi de prêts.

M. GIORGIANNI (Observateur pour l'Italie), au nom de l'Union européenne, et aussi de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Lituanie, de Malte, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovénie et de la Slovaquie, estime qu'à une époque où les politiques de développement économique et social connaissent de profondes mutations, il importe tout particulièrement que le Conseil définisse les perspectives et les grandes orientations de la collaboration entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods. La collaboration dans les pays revêt une importance toute particulière pour l'application efficace des stratégies de développement et, à cet égard, les institutions doivent se concerter davantage avec les acteurs qui interviennent

dans le développement afin de favoriser une coopération efficace fondée sur les atouts dont chacune d'elles dispose pour contribuer à la réalisation des plans et des priorités de chaque pays en développement, tout en évitant les chevauchements d'activités et les doubles emplois et en recourant à des services communs dans toute la mesure du possible.

Chacun des deux groupes d'institutions dispose de moyens qui lui sont propres et a un rôle particulier à jouer pour contribuer à donner plus de cohérence aux divers éléments du développement économique et social, en particulier sur le plan national. De surcroît, il faut indéniablement affecter en priorité les ressources limitées provenant des dons aux programmes et projets à réaliser dans les pays à faible revenu, en particulier les moins avancés. De fait, la philosophie internationale actuelle en matière de développement, telle qu'elle ressort des récentes conférences mondiales, constitue un cadre solide pour l'amélioration de la coopération et du choix des priorités, et les recommandations des conférences doivent donc être appliquées au plus tôt sur le terrain.

L'Union européenne a elle aussi la conviction que l'ONU et les institutions de Bretton Woods doivent participer plus activement aux échanges de vues sur les politiques communes avec les pays hôtes, qu'il faut définir conjointement l'ampleur des interventions nécessaires à tous les niveaux pour combattre la pauvreté, qu'un effort commun s'impose si l'on veut reconstituer les infrastructures politiques, financières, sociales et économiques dans les régions éprouvées par un conflit, qu'il faut renforcer la coopération dans les situations d'après-guerre, enfin, que priorité doit être donnée au renforcement des capacités et au développement humain.

La coordination entre les institutions de Bretton Woods et celles des Nations Unies a pour but de donner aux gouvernements plus de moyens d'améliorer l'efficacité, la rentabilité et l'impact des activités opérationnelles du système des Nations Unies. Les mesures de coordination doivent renforcer le lien entre les notes de stratégie de pays du système des Nations Unies et les documents-cadres de politique économique des institutions de Bretton Woods, améliorer la coopération entre le PNUD et la Banque mondiale pour la préparation, la tenue et le suivi de tables rondes et pour l'organisation de

groupes consultatifs, conjuguer les efforts en vue de soutenir le processus de développement, faciliter l'amélioration des moyens d'action nationaux pour l'élaboration et l'exécution des programmes et prendre pleinement en compte les échanges de données d'expérience et les enseignements tirés.

L'Union européenne voit dans l'Initiative spéciale pour l'Afrique un exemple de moyen d'améliorer éventuellement la coordination sur le terrain. Il reste encore beaucoup à faire au niveau des pays où la collaboration entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods peut être un moyen efficace de combattre la pauvreté et de préserver la priorité donnée au développement humain durable. Il importe d'assurer une plus grande complémentarité en matière de réduction de la pauvreté qui est, comme chacun le reconnaît, l'une des grandes priorités des politiques de développement.

La nouvelle dimension de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods doit aller au-delà des consultations et des dispositifs formels, et réunir en un tout unifié les efforts déployés par les gouvernements nationaux et la communauté internationale.

Pour M. POSAYANOND (Thaïlande), la mondialisation de l'économie et la poursuite de la démocratisation dans de nombreuses régions du monde appellent une collaboration stratégique en profondeur entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods. La délégation thaïlandaise a la ferme conviction que chaque institution, indépendamment de son mandat et de ses priorités, se doit avant tout d'apporter sa contribution au développement des pays qui en ont besoin, d'aider à maintenir la stabilité financière internationale et de forger les moyens d'encadrement de la coopération internationale à un développement durable.

La coopération doit prendre la forme de partenariats pour le développement qui tiendront pleinement compte des intérêts des pays en développement, en particulier les moins avancés. Il faut au premier chef étudier l'impact des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay sur les pays en développement et envisager les questions nouvelles qui pourraient être abordées à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC en vue d'intégrer les pays les moins avancés dans l'économie mondiale. Le PNUD, la Banque mondiale, le FMI et les gouvernements bénéficiaires doivent coordonner étroitement leurs efforts pour

l'établissement des notes de stratégie de pays et des documents-cadres de politique économique. Ils introduiraient ce faisant plus de cohérence dans la coopération pour le développement et réduiraient de surcroît les doubles emplois entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods. Au niveau des politiques, la délégation thaïlandaise demande instamment aussi aux institutions des Nations Unies et à celles de Bretton Woods de réaliser ensemble une évaluation de leurs relations et d'étudier les moyens possibles de mieux intégrer leur communication, leur coopération et leur coordination.

M. GORELIK (Fédération de Russie) déclare que sa délégation attache une grande importance au resserrement et à l'amélioration de la coopération entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods. Cette coopération est un volet essentiel de la réforme des activités de l'ONU dans les domaines économique, social et apparentés. À cet égard, la délégation russe aimerait être mieux informée des résultats des récentes consultations entre le Président de la Banque mondiale et les chefs de secrétariat de sept institutions des Nations Unies au sujet des perspectives de coopération pour l'avenir.

Le Gouvernement russe note avec satisfaction que les forums internationaux consacrés à des thèmes multidisciplinaires ont débouché sur la création d'équipes spéciales. La mise en place d'un mécanisme interinstitutions pour traiter par exemple des problèmes du VIH/sida, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement est elle aussi tout à fait bienvenue. La coordination des stratégies de pays et des programmes opérationnels, l'organisation concertée de missions sur le terrain pour évaluer les besoins des pays, de même que les tables rondes et réunions de consultation, sont autant de preuves de l'utilité de la coopération.

L'ONU et les institutions de Bretton Woods ont fait beaucoup en matière d'analyse macro-économique et de recherches thématiques de types divers sur des questions socio-économiques. Malheureusement, il est arrivé à l'occasion que leurs efforts se chevauchent ou qu'elles utilisent des démarches ou des statistiques conflictuelles entre elles. Une meilleure coordination permettrait d'éviter ces discordances.

Il conviendrait de copier plus largement d'utiles projets réalisés par les organismes des Nations Unies avec le concours des institutions de Bretton Woods, notamment sur le plan opérationnel. Il importe tout spécialement que cette coopération prenne en compte les caractéristiques et les besoins spécifiques des pays et s'intègre dans leurs propres plans et stratégies.

M. LEWIS (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) rappelle que la coopération entre l'UNICEF et la Banque mondiale porte sur un large éventail d'activités. Les grandes opérations menées récemment en coopération sont par exemple la formule «20 %/20 %», la suite donnée à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, la contribution au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, la participation à trois des équipes spéciales interinstitutions créées par le Comité administratif de coordination, enfin la signature de quatre mémorandums d'accord portant sur la collaboration en matière d'éducation et de santé en Afrique subsaharienne. Les contributions des gouvernements aux fonds de la Banque mondiale alloués à l'UNICEF ont déjà servi à l'appui d'activités bien précises prévues dans le cadre de programmes de pays.

La coopération entre l'UNICEF et la Banque mondiale dans le cas de l'Initiative spéciale pour l'Afrique est particulièrement à signaler car cette Initiative offre l'occasion de montrer comment les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods peuvent travailler ensemble de la façon la plus efficace; bien des domaines qui répondent aux conditions requises pour bénéficier d'un appui de la Banque mondiale relèvent essentiellement du mandat de l'UNICEF, s'agissant par exemple des services sanitaires de base, de l'instruction primaire, de l'eau et de l'assainissement.

L'UNICEF prend acte avec satisfaction de l'Agenda de la Banque mondiale pour le développement du jeune enfant qui avait permis de disposer de 745 millions de dollars pour l'investissement dans le secteur social à la fin de 1994. Le Fonds a également appris avec grand plaisir que la Banque envisageait d'investir davantage dans des programmes en faveur de l'enfance.

L'UNICEF se félicite des initiatives d'allégement de la dette prises par la Banque mondiale afin de réduire l'asphyxie économique dont souffrent tant de pays, mais souligne que la pauvreté continue d'augmenter et que ce sont les enfants vulnérables qui en pâtissent le plus.

M. WLOSOWICZ (Pologne) estime que la communauté internationale doit mettre en place un cadre institutionnel adéquat pour favoriser un développement axé sur l'être humain, équitable tout en étant socialement et écologiquement viable. La coopération entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods constitue le fondement de l'action des Nations Unies pour mener cette tâche à bien. Tout débat sur le renforcement de cette coopération doit s'appuyer sur ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Il faut exploiter dans leur intégralité les dispositifs et les possibilités qui existent. À cet égard, la délégation polonaise souligne l'importance de la coopération actuelle en matière de renforcement des moyens d'action et de développement des ressources humaines, de décentralisation administrative et de développement à base communautaire, de gestion et de coordination de l'aide pour le développement, de remise en état et de reconstruction des pays qui émergent d'un conflit, enfin de recensement des situations de pauvreté.

Le Gouvernement polonais note avec satisfaction que les priorités approuvées par les grandes conférences des Nations Unies commencent à trouver leur place dans les programmes de travail des institutions de Bretton Woods. Il est absolument indispensable d'ajouter aux moyens existants de coopération des réunions régulières sur des thèmes précis, la mise en commun des informations, des travaux de recherche et des analyses de politiques, l'élaboration d'une politique de haut niveau ainsi qu'un dialogue sur les questions vitales entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods.

L'aide extérieure ne peut que venir s'ajouter aux efforts de chaque pays, et non les remplacer. Pour que les actions de développement soient couronnées de succès, il faut réaliser des programmes de réforme économique, renforcer le secteur bancaire, réformer les régimes d'assurance sociale, mettre en place de nouveaux cadres juridiques qui garantissent l'exécution des contrats et la concrétisation d'autres caractéristiques des économies de marché, enfin mieux cibler les régimes de protection sociale pour qu'ils profitent aux couches les plus vulnérables des populations.

Mme BURTON (Irlande) estime paradoxal qu'à une époque où de nombreux pays sont en train de réduire leur budget de coopération au développement et où l'on répète à tout-va que le multilatéralisme est en crise, il existe aussi un

consensus international croissant au sujet des nouveaux moyens de faire avancer la coopération pour le développement. Ces dernières années, certains ont parlé d'une «migration des tâches» des organismes des Nations Unies en direction des institutions financières internationales, en partie du fait que la Banque mondiale et le FMI ont joué un rôle si voyant dans le modelage des politiques macro-économiques des pays relativement pauvres. Le Gouvernement irlandais craint que les institutions de Bretton Woods n'aient parfois élaboré et exécuté, sans consultations ni mobilisation adéquates, des projets qui relevaient de la compétence d'autres institutions des Nations Unies.

La délégation irlandaise se félicite du resserrement des relations entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods, tout en estimant qu'il y a encore beaucoup à faire. Les institutions des Nations Unies qui travaillent pour le développement possèdent une expérience incomparable en matière de réduction de la pauvreté, de développement humain et de viabilité des résultats. Celles de Bretton Woods devraient s'inspirer de cette expérience à la fois sur le plan de la programmation et sur le plan opérationnel. Les politiques d'ajustement structurel constituent l'un des domaines qui pourraient bénéficier d'une plus grande coopération et d'une meilleure coordination. Mme Burton note que, dans de nombreux pays, les institutions du système des Nations Unies pour le développement sont «informées» mais pas «appelées à participer» à la préparation, à la coordination ni à la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, ce qui dénote une confusion inhérente aux relations entre les institutions multilatérales sur le plan opérationnel. Chacun admet certes que différentes institutions puissent avoir des mandats différents, mais un tel défaut de cohérence et de coordination ne peut que déconsidérer le multilatéralisme. Pour instaurer un climat international de confiance dans l'intérêt du multilatéralisme en matière de développement, il faut prendre d'urgence plusieurs dispositions, par exemple la création d'un partenariat accru entre les institutions, le renforcement de la coordination et de l'encadrement des activités, en particulier dans les pays, enfin le resserrement de la collaboration entre les institutions financières internationales et les institutions des Nations Unies, afin que leurs contributions distinctes mais complémentaires entre elles s'inscrivent dans une démarche pleinement cohérente.

Certaines propositions concrètes formulées par les chefs de secrétariat d'institutions des Nations Unies en vue de conduire à une plus grande coopération et une meilleure coordination avec les institutions de Bretton Woods doivent être prises en considération avec le plus grand soin. Il s'agit par exemple de la conclusion d'arrangements de travail officiellement consacrés par des mémorandums d'accord, de la représentation réciproque aux réunions des uns et des autres, et aux consultations sur les propositions et programmes, enfin, de la participation des institutions des Nations Unies à la détermination et à l'évaluation des prêts accordés par la Banque dans leurs sphères de compétence respectives. L'un des domaines manifestement propices à la collaboration entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods est celui de l'établissement des notes de stratégie de pays et des documents-cadres de politique économique.

Certains pays en développement craignent qu'une coopération accrue n'aboutisse à une réduction des activités opérationnelles des institutions des Nations Unies, mais la délégation irlandaise est pour sa part certaine qu'il est possible de dissiper ces craintes grâce à une coopération concrète et efficace qui tienne dûment compte des compétences et des mandats respectifs. De surcroît, le système des coordonnateurs résidents au niveau de chaque pays devrait être rendu plus systématique et davantage structuré.

Malgré l'existence de différences entre les mandats, entre les modes d'administration et entre les méthodes de financement, le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods exercent leurs activités dans un même cadre défini par des objectifs concertés qui sont exposés dans les déclarations et programmes d'action adoptés par les conférences des Nations Unies. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour assurer des relations plus efficaces et pragmatiques.

Mme KIMBLE (États-Unis d'Amérique) exprime le soutien de sa délégation à une coopération permanente entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et approuve en particulier le nouveau principe de convergence intellectuelle sur lequel s'appuie leur action. Pour parvenir à un développement durable, les institutions doivent faire

essentiellement place aux stratégies menées par les pays et conçues en fonction de leurs besoins et de l'avantage relatif des institutions en cause.

Une intensification de la coopération sur le terrain, la participation active de la Banque mondiale aux projets et programmes élaborés à la suite des grandes conférences des Nations Unies, l'évolution des relations entre le PNUD et le FMI et la reconnaissance par ce dernier de l'importante notion de développement humain durable témoignent d'une nouvelle capacité d'adaptation des institutions de Bretton Woods à l'élaboration de stratégies du développement qui fassent appel à la convergence intellectuelle et à la collaboration. Il serait possible d'améliorer encore la situation à condition que le Conseil, à ses futures sessions, prenne en compte les rapports de la Banque mondiale sur les résultats de ces initiatives.

Il conviendrait à cette occasion de prêter attention au fonctionnement du Conseil lui-même. Une précédente session sur le dialogue avec les institutions de Bretton Woods s'est révélée décevante et stérile, car les discours préparés ont pris trop de temps et il en est resté trop peu à consacrer aux contributions de ces institutions. L'ordonnancement des points à débattre, l'incapacité apparente du Secrétariat à aider les institutions à cibler leurs exposés à l'avance, et surtout le peu de temps disponible ont empêché ces institutions de faire autre chose que brièvement référence aux thèmes inscrits à l'ordre du jour du débat de haut niveau. Cet état de choses, conjugué à l'absence inexplicquée de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), donne à penser qu'il est nécessaire de redonner du tonus à la session en s'appuyant sur une meilleure planification, sur des indications plus précises du Secrétariat concernant les points à débattre et une plus grande contribution préalable des États Membres au débat sur les thèmes à examiner.

Afin d'améliorer encore son travail, le Conseil devrait adopter à sa session actuelle une résolution par laquelle il déclarerait accueillir favorablement la perspective de recevoir du Secrétaire général, dans les débuts de 1997 et conformément à la résolution 50/227 (1996), des informations concernant une réunion spéciale de haut niveau qui coïnciderait avec les réunions semestrielles des institutions de Bretton Woods.

M. SPETH (Coordonnateur spécial pour le développement économique et social) déclare apprécier à leur juste valeur les préoccupations exprimées par certains au sujet du risque de marginalisation de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'acteur du développement et lieu de débat sur les questions de politique internationale. Les Nations Unies doivent être conscientes de ce risque et ne pas chercher à ajouter l'imposition de conditions à ses programmes et projets de développement.

À cet égard, M. Speth se félicite des propositions du Groupe des 77 et de l'Union européenne concernant le renforcement de la coopération pour le développement, ainsi que leur soutien aux initiatives en matière de développement.

Deux options possibles existent pour améliorer la coordination dans les pays entre les institutions des Nations Unies et celles de Bretton Woods : soit que les fonds et les programmes soient classés en catégories plus rigoureusement définies, ce qui éliminerait les chevauchements entre les missions ou les mandats de ces institutions, soit, étant donné le manque de fonds à cet effet, que les institutions admettent certains chevauchements comme inévitables et s'efforcent d'y remédier moyennant une meilleure coopération, l'intégration des tâches et l'utilisation du système des coordonnateurs résidents.

Il est indispensable que l'ensemble des institutions agissant dans chaque pays facilite la tâche des pays en développement en simplifiant et coordonnant leurs actions de développement. Dans le même temps, le soutien politique et la coopération des gouvernements est nécessaire pour éviter de financer des programmes de pays qui iraient à l'encontre du principe de l'avantage relatif.

À mesure que la coopération s'améliore entre décideurs et analystes, il importe que le Conseil lui aussi fasse le point de ses propres contributions et s'efforce d'obtenir des résultats sur la base d'un dialogue constructif, sans équivoque et dûment ciblé.

M. BROWN (Banque mondiale) se dit certain que la véritable pierre d'achoppement pour obtenir un plus large soutien de la part de l'ensemble des donateurs tient à l'absence de volonté politique. Les banques ne peuvent à elles seules résoudre certains problèmes, par exemple un lourd endettement; leur solution appelle une intervention collective de toutes les parties concernées.

L'assise de l'Initiative pour l'Afrique, par exemple, s'est trouvé compromise par des décisions du Congrès des États Unis. Il faut que le public soit conscient des enjeux, apporte son soutien et soit informé si l'ONU veut mobiliser le soutien politique nécessaire pour le développement.

Les préoccupations exprimées au sujet des risques d'interférence de la Banque mondiale dans les programmes de développement des Nations Unies tiennent moins aux intentions de cet organisme qu'à la crise du financement du développement. Comme la Banque obtient l'essentiel de ses ressources d'un vaste ensemble d'emprunteurs, elle s'est trouvée mieux à même que d'autres institutions d'accompagner la diminution de l'aide pour le développement.

Pour pouvoir continuer de dialoguer sans malentendu avec les emprunteurs, la Banque mondiale n'a pas demandé à d'autres institutions de se joindre à elles pour définir les politiques en matière de conditionalité ou politiques y relatives. Elle n'en a pas moins considéré que la transition économique ne pouvait être abandonnée aux seules forces du marché et qu'il était nécessaire d'en anticiper le coût social et d'en assurer le financement. De surcroît, dans les conditions posées dans ses plans d'allégement de la dette, la Banque a prévu un certain nombre de dispositions destinées à garantir que les bénéficiaires préservent et favorisent les prêts à des fins sociales.

M.FERRAN (Fonds monétaire international) rappelle que le FMI a invité des représentants de l'ONU à participer à certaines de ses réunions les plus importantes consacrées à la définition de ses grandes orientations, dans le dessein d'améliorer à la fois la coordination et l'action des décideurs face à l'évolution de la conjoncture en matière de développement. Il espère poursuivre son action à l'avenir sur la base de ces arrangements.

La séance est levée à 13 h 10.